

Adhésion
La MIC est une association loi 1901, l'adhésion est obligatoire pour participer aux activités organisées par la MIC. La carte d'adhésion est valable pour une année scolaire. Le montant de l'adhésion pour la saison 2019/2020 s'élève à 10€ pour les enfants, 18€ pour les adultes et 30€ pour une famille (à partir de 3 personnes et limité à 6 personnes). En revanche, comme chaque année, pour les détenteurs des minima sociaux (demandeurs d'emploi, RSA, ASS...), la carte d'adhésion est à 10€.

Inscription
L'inscription à une activité est un engagement pour l'année entière. Pour toute inscription, il est nécessaire de remplir la fiche de renseignement, de verser l'adhésion ainsi que le montant de la cotisation. L'inscription n'est définitive qu'après le versement de la cotisation fixée pour l'activité concernée. Cette cotisation couvre les frais de fonctionnement du club et de la MIC : assurance, activités, personnel, entretiens des locaux, achats de matériel, frais de gestion (hors pris engagé pour le spectacle de fin d'année). Les adhérents ont la possibilité d'effectuer plusieurs chèques qui pourront être encaissés de manière différée (5 chèques maximum par activité). D'autres réductions (de 5 à 35%) sont possibles, retirer un dossier à l'accueil.

Fonctionnement
Pour toute activité sportive, un certificat médical indiquant l'absence de contre indication est obligatoire. Le début des activités est fixé au lundi 16 septembre 2019. La fin de l'activité est fixé au vendredi 26 juin 2020 (soit 30 séances, sauf indications particulières. Les activités ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires ni pendant les jours fériés).

Responsabilité
La MIC n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. Les parents qui déposent leur enfants sur le lieu d'activité doivent s'assurer de la présence effective de l'intervenant et venir le chercher à l'heure prévu (sauf si autorisation de départ seul de l'enfant après son activité). Les parents, tuteurs ou toute autre personne est chargée par les titulaires de l'autorité parentale à venir chercher l'enfant doivent impérativement se conformer aux horaires de l'activité pratiquée à la MIC. En cas d'empêchement, les parents s'engagent à avertir immédiatement la MIC afin qu'une solution puisse être trouvée ; Dans la limite des lois et règlement applicables, les parents déchargent la MIC et son personnel de toute responsabilité à l'égard de l'enfant ou relative à ses agissements en dehors des horaires de l'atelier auquel l'enfant est inscrit. Les parents autorisent la MIC à prendre toute mesure utile pour préserver la santé de l'enfant qui lui est confié, aux besoins en faisant appel à un médecin ou en la faisant hospitaliser, même pour observation. Ils donnent pouvoir à ce dernier d'autoriser les services médicaux compétents à procéder à toute acte médical ou chirurgical dans l'intérêt de l'enfant. La direction se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre de participants est insuffisant. Dans la mesure du possible, l'arrêt d'un atelier sera effectué en fin de trimestre. Les adhérents sont alors remboursés au prorata des cours effectués. La MIC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels ou autres. Nous recommandons aux adhérents de ne pas amener d'objets de valeurs.

Sanction, exclusion
La radiation d'une inscription pourra être prononcée selon les cas de gravité après concertation avec l'adhérent ou son représentant légal, la direction et le conseil d'administration de la MIC.

Nom, Prénom, date approuve » _____
Signature précédée de « lu et

MIC Toulouse Empalot
La brique rouge
9 rue Maria Mombiola, 31400 Toulouse
mictoulouseempalot@gmail.com

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION		Date d'inscription	N° Famille		N° Carte	
<input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Nouvel adhérent					
NOM	Prénom	Date de naissance	Sexe	Activité choisie	Certificat médical	Prix
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		<input type="checkbox"/>	
Adhésion : <input type="checkbox"/> Adulte 18€ <input type="checkbox"/> -18 ans, étudiant & demandeur d'emploi 10€ <input type="checkbox"/> Famille 30€						
						Total :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Code postal :

☎ : / / / / / @ / / / / / Ville :

N°Allocataire :

Coordonnées de la (les) personnel(s) à contacter en cas d'urgence :

Cas particuliers à signaler (allergies, asthme, autres) :

Règlement

Chèque Espèces en _____ fois _____ €

Je n'autorise pas

La MIC à capter et fixer mon image et la voix de mon enfant (si l'adhésion concerne un mineur) prises dans le cadre de fonctionnement pour utiliser les activités de la l'association.

Laisser l'adhérent mineur partir seul de la MIC à la fin des activités (hors espaces jeunes) : OUI NON

Autorise le personnel MIC à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident : OUI NON

Déclare avoir lu et approuvé le règlement administratif des activités.

A _____ Le _____

Note d'information

Les informations recueillies par la MIC Toulouse Empalot, à partir de ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique destiné au service Secrétariat et Comptabilité, dans la finalité de traiter votre dossier d'adhésion et de facturation. Ces données seront conservées au maximum 3 ans à compter de notre dernier contact. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations en vous adressant à : mictoulouseempalot@gmail.com ou MIC Toulouse Empalot, Brique Rouge, 9 rue Maria Mombiola 31400 Toulouse.

Règlement Administratif des Activités Modalités d'inscription

Adhésion

La MIC est une association loi 1901, l'adhésion est obligatoire pour participer aux activités organisées par la MIC. La carte d'adhésion est valable pour une année scolaire. Le montant de l'adhésion pour la saison 2019/2020 s'éleve à 10€ pour les enfants, 18€ pour les adultes et 30€ pour une famille (à partir de 3 personnes et limité à 6 personnes). En revanche, comme chaque année, pour les détenteurs des minimas sociaux (demandeurs d'emploi, RSA, ASS...), la carte d'adhésion est à 10€.

Inscription

L'inscription à une activité est un engagement pour l'année entière. Pour toute inscription, il est nécessaire de remplir la fiche de renseignement, de verser l'adhésion ainsi que le montant de la cotisation. L'inscription n'est définitive qu'après le versement de la cotisation fixée pour l'activité concernée. Cette cotisation couvre les frais de fonctionnement du club et de la MIC : assurance, activités, personnel, entretiens des locaux, achats de matériel, frais de gestion (hors pris engagé pour le spectacle de fin d'année). Les adhérents ont la possibilité d'effectuer plusieurs chèques qui pourront être encaissés de manière différée (5 chèques maximum par activité). D'autres réductions (de 5 à 35%) sont possibles, retirer un dossier à l'accueil.

Fonctionnement

Pour toute activité sportive, un certificat médical indiquant l'absence de contre indication est obligatoire. Le début des activités est fixé au lundi 16 septembre 2019. La fin de l'activité est fixé au vendredi 26 juin 2020 (soit 30 séances, sauf indications particulières. Les activités ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires ni pendant les jours fériés).

Responsabilité

La MIC n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. Les parents qui déposent leur enfants sur le lieu d'activité doivent s'assurer de la présence effective de l'intervenant et venir le chercher à l'horaire prévu (sauf si autorisation de départ seul de l'enfant après son activité). Les parents, tuteurs ou toute autre personne est chargée par les titulaires de l'autorité parentale à venir chercher l'enfant doivent impérativement se conformer aux horaires de l'activité pratiquée à la MIC. En cas d'empêchement, les parents s'engagent à avertir immédiatement la MIC afin qu'une solution puisse être trouvée ; Dans la limite des lois et règlement applicables, les parents déchargent la MIC et son personnel de toute responsabilité à l'égard de l'enfant ou relative à ses agissements en dehors des horaires de l'atelier auquel l'enfant est inscrit. Les parents autorisent la MIC à prendre toute mesure utile pour préserver la santé de l'enfant qui lui est confié, aux besoins en faisant appel à un médecin ou en la faisant hospitaliser, même pour observation. Ils donnent pouvoir à ce dernier d'autoriser les services médicaux compétents à procéder à toute acte médical ou chirurgical dans l'intérêt de l'enfant. La direction se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre de participants est insuffisant. Dans la mesure du possible, l'arrêt d'un atelier sera effectué en fin de trimestre. Les adhérents sont alors remboursés au prorata des cours effectués. La MIC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels ou autres. Nous recommandons aux adhérents de ne pas amener d'objets de valeurs.

Sanction, exclusion

La radiation d'une inscription pourra être prononcée selon les cas de gravité après concertation avec l'adhérent ou son représentant légal, la direction et le conseil d'administration de la MIC.

Nom, Prénom, date

Signature précédée de « lu et approuvé »

MIC Toulouse Empalot

La brique rouge

9 rue Maria Monbriola, 31400 Toulouse

mictoulouseempalot@gmail.com